

SIVOM INTERCANTONAL DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 A 18H00

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 27 mars 2017 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents : Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Yves GELY, Philippe MOIGNARD, Denis GINIEIS, Alain NIOCHAU, Martine VOLLE-WILD, Joël CORBIN (suppléant), Jacques NEGRON, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Alain DURAND, Pierre PIALOT, Yvette DE PEYER, Anne DENTAN (suppléante), Jean-Michel DERICK, Jean-Luc GALTIER, Jean-Pierre NEGRE, Daniel CARRIERE, Bruno CARON, Gérard SEVERAC, André JOFFRE, Marie-José HALGAND, Daniel FAVAS, Jean-Luc ROY, Roland CAVAILLER, Olivier CAVAILLER.

Excusés : André GAWRA, Kévin SCHEUER, Samuel GALTIER, Gérard POLOP, Luc BERNIER, Patrick DARLOT, Philippe CALAZEL.

Absents : Marc BRETON, Jacky RANCHET, Philippe CHIARELLI, José SORIANO, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, Jean-Marie BRUNEL, Jean-Louis PRUNET, Roland MONTEL.

Procurations : André GAWRA à Jacques NEGRON, Luc BERNIER à Marie-José HALGAND.

Invités absents (voix délibératives) : Martin DELORD, Hélène MEUNIER.

Secrétaire de séance : Gérard SEVERAC.

01 - BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Monsieur André JOFFRE, appelé par d'autres obligations, s'est excusé puis a quitté la séance avant le vote de la présente délibération.

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

02A - BUDGET GENERAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Le Compte Administratif 2016 du Budget Général fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	306 760,98 €	903 278,60 €
Recettes en reports	2 061 026,00 €	
Dépenses de l'exercice	205 750,03 €	832 814,48 €
Dépenses en reports	586 663,00 €	
Résultat de l'exercice	101 010,95 €	70 464,12 €
Solde des reports	1 474 363,00 €	
Résultat cumulé de l'exercice	1 575 373,95 €	70 464,12 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2016 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 1 645 838,07 euros. En voici le détail :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2015	- 36 978,15 €	27 775,30 €	- 9 202,85 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	137 989,10 €	42 688,82 €	180 677,92 €
Résultat de clôture	101 010,95 €	70 464,12 €	171 475,07 €
Solde des reports	1 474 363,00 €	0,00 €	1 474 363,00 €
Résultat cumulé	1 575 373,95 €	70 464,12 €	1 645 838,07 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur CARRIERE Daniel, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaire

02B – BUDGET GENERAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2016Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Général,
Constatant que le Compte Administratif 2016 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- Un excédent en section de fonctionnement de 70 464,12 €
- Un excédent en section d'investissement de 101 010,95 €
Soit un excédent global de clôture de 171 475,07 €

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2016	
• Solde d'exécution d'investissement 2016 sur le compte 001	101 010,95 €
• Solde des restes à réaliser en investissement	1 474 363,00 €
excédent de financement de l'investissement 2016	1 575 373,95 €
Résultat de fonctionnement 2016	
• Résultat de l'exercice 2016	42 688,82 €
• Part affecté à l'investissement	0,00 €
• Résultat antérieur reporté	27 775,30 €
Résultat à affecter	70 464,12 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	70 464,12 €
• Report en investissement sur compte 001 en recettes	101 010,95 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2016 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Général.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 - BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2017Rapporteur : Daniel CARRIERE

Sur proposition de Monsieur le Président,
Le Budget Primitif 2017 du Budget Général est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	827 694,00 €	827 694,00 €
Investissement	2 349 288,00 €	773 914,00 €
Résultat reporté	0,00 €	101 011,00 €
Reports	586 663,00 €	2 061 026,00 €
Total investissement	2 935 951,00 €	2 935 951,00 €
Total Budget Primitif	3 763 645,00 €	3 763 645,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Général.

04 - BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Conclusions adoptées à l'unanimité.**05A – BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	1 063 232,74 €	642 582,77 €
Recettes en reports	495 056,00 €	
Dépenses de l'exercice	788 253,69 €	626 640,12 €
Dépenses en reports	312 134,00 €	
Résultat de l'exercice	274 979,05 €	15 942,65 €
Solde des reports	182 922,00 €	
Résultat cumulé de l'exercice	457 901,05 €	15 942,65 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2016 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 473 843,70 €. En voici le détail :

	Investissement	Exploitation	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2015	92 983,28 €	15 470,27 €	108 453,55 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €		0,00 €
Résultat de l'exercice	181 995,77 €	472,38 €	182 468,15 €
Résultat de clôture	274 979,05 €	15 942,65 €	290 921,70 €
Solde des reports	182 922,00 €	0,00 €	182 922,00 €
Résultat cumulé	457 901,05 €	15 942,65 €	473 843,70 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur CARRIERE Daniel, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

ADOPTÉ le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement tel que présenté ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

05B – BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Assainissement, Constatant que le Compte Administratif 2016 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- Un excédent en section d'exploitation de 15 942,65 €
 - Un excédent en section d'investissement de 274 979,05 €
- Soit un excédent global de clôture de 290 921,70 €

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2016	
• Solde d'exécution d'investissement 2016 sur le compte 001	274 979,05 €
• Solde des restes à réaliser en investissement	182 922,00 €
Résultat de fonctionnement 2016	
• Résultat de l'exercice 2015	15 470,27 €
• Résultat antérieur reporté	472,38 €
Résultat à affecter	15 942,65 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	15 942,65 €
• Report en investissement sur compte 001 en recettes	274 979,05 €

Cette affectation sera intégrée dans le Budget Primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2016 comme indiqué ci-dessus pour le Budget Primitif 2017 de l'Assainissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06 - BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Sur proposition de Monsieur Daniel CARRIERE, Président,

Le Budget Primitif 2017 du Service Assainissement est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	663 233,00 €	663 233,00 €
Investissement	972 830,00 €	514 929,00 €
Résultat reporté	0,00 €	495 056,00 €
Reports	312 134,00 €	274 979,00 €
Total investissement	1 284 964,00 €	1 284 964,00 €
Total Budget Primitif	1 948 197,00 €	1 948 197,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement.

07 – BUDGET GENERAL : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président indique que suite au vote du Budget Primitif 2017, et au vu de l'article 10 des statuts régissant le fonctionnement du SIVOM du Pays Viganais, il convient d'approuver les contributions de chaque Commune membre pour 2017.

Cette contribution est détaillée dans le tableau ci-annexé, par opération.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE les contributions obligatoires pour chaque Commune membre selon le tableau ci-annexé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

08 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CASPI – ANNEE 2017

Rapporteur : Daniel CARRIERE

A la suite de la demande du Comité d'Actions Sociales du Personnel de l'Intercommunalité du Pays Viganais sollicitant une aide financière de 255,00 € par agent adhérent en activité, et 205,00 € par agent adhérent retraité, afin de financer les activités d'action sociale à destination du personnel des Collectivités et EPCI du Pays Viganais, il est proposé d'inscrire au Budget 2017 la cotisation annuelle correspondant à 5 agents adhérents en activité et 1 agent retraité.

La subvention versée pour 2017 est donc de 1 480,00 €.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

ALLOUE au CASPI une subvention d'un montant de 255,00 € par agent adhérent en activité et 205,00 € par agent retraité qui sera versée selon la liste des agents adhérents.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

09 - ASSAINISSEMENT DE ST LAURENT LE MINIER TRANSFERT DES AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la Commune de St Laurent le Minier est adhérente au service assainissement depuis le 19 février 2016.

Cette adhésion se matérialise par un transfert de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers au patrimoine du SIVOM du Pays Viganais, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une valeur de :

- Valeur à l'origine de 708 569,73 €.
- Amortissement cumulé au 31 décembre 2015 de 242 406,01 €.
- Valeur nette comptable de 466 163,72 € à réintégrer dans l'inventaire du SIVOM.

L'état des biens transférés est joint à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE ce transfert des biens et des amortissements correspondants à l'inventaire du SIVOM du Pays Viganais.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

10 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Conformément à l'article L. 5211-12 et R. 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°82-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des Collectivités Territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Le Comité Syndical après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux des indemnités du Président et des Vice-présidents selon le tableau ci-dessous correspondant à un taux maximal appliqué à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, selon la strate de population de la Collectivité soit de 10 000 à 19 999 habitants :

NOM PRENOM QUALITE	TAUX
Daniel CARRIERE, Président	21,66 %
Alain DURAND, 1 ^{er} Vice-président	8,66 %
Gérard SEVERAC, 2 ^{ème} Vice-président	8,66 %

Ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les déléguées de différents points :

Un feu de broussaille a eu lieu sur la station d'épuration de Campestre et Luc et a endommagé des tuyaux, une déclaration va être faite auprès de l'assurance.

Les travaux de Saint Laurent le Minier vont commencer et une réunion pour la station d'épuration est prévue au mois d'avril.

Les travaux de la Rigalderie, Pratcoustal et Navas continuent et seront finis dans les délais.

Un avenant va être fait avec le délégataire pour la Commune de Saint Laurent le Minier.

Il y a eu un débordement d'égout qui s'est jeté dans la rivière, la CCA a trouvé un caillou dans le regard, ce qui empêchait l'eau de s'évacuer.

Une réunion pour les travaux des écoles va avoir lieu car le budget a été voté.

Monsieur le Président lève la séance à 18H.45